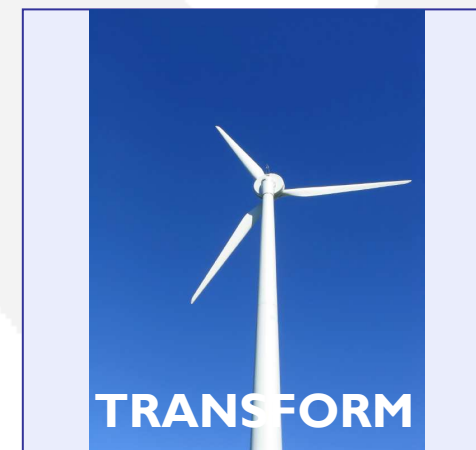


Jeudi 26 juin 2008

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

David Lau Lam, *Administrateur*



Sommaire

- Brèves sur 2007: activités & marchés
 - Qui sommes nous?
 - Brèves : financières, sur le marché & sur les activités
- Exercice 2007:
Questions des actionnaires
- Assemblée Générale Mixte
 - Formalités administratives
 - Ordre du jour
 - Résolutions

METAPHORA en bref

Activité : **Conseil en ingénierie** :

- **ingénierie du changement** (accompagnement des utilisateurs)
- **ingénierie de communication** (Communication DCI, Communication projet)
- **ingénierie de rédaction** (rédaction de documents)

Effectif : 27 personnes

METAPHORA fait partie du groupe **Business & Decision**
qui compte plus de 2 800 personnes.

Business & Decision:

Cotée au compartiment B

« **Next Economy** »



Participe à l'indice **IT-Cac**

Isin : **FR 00000 7895 8**

Mnémonique : **BND**

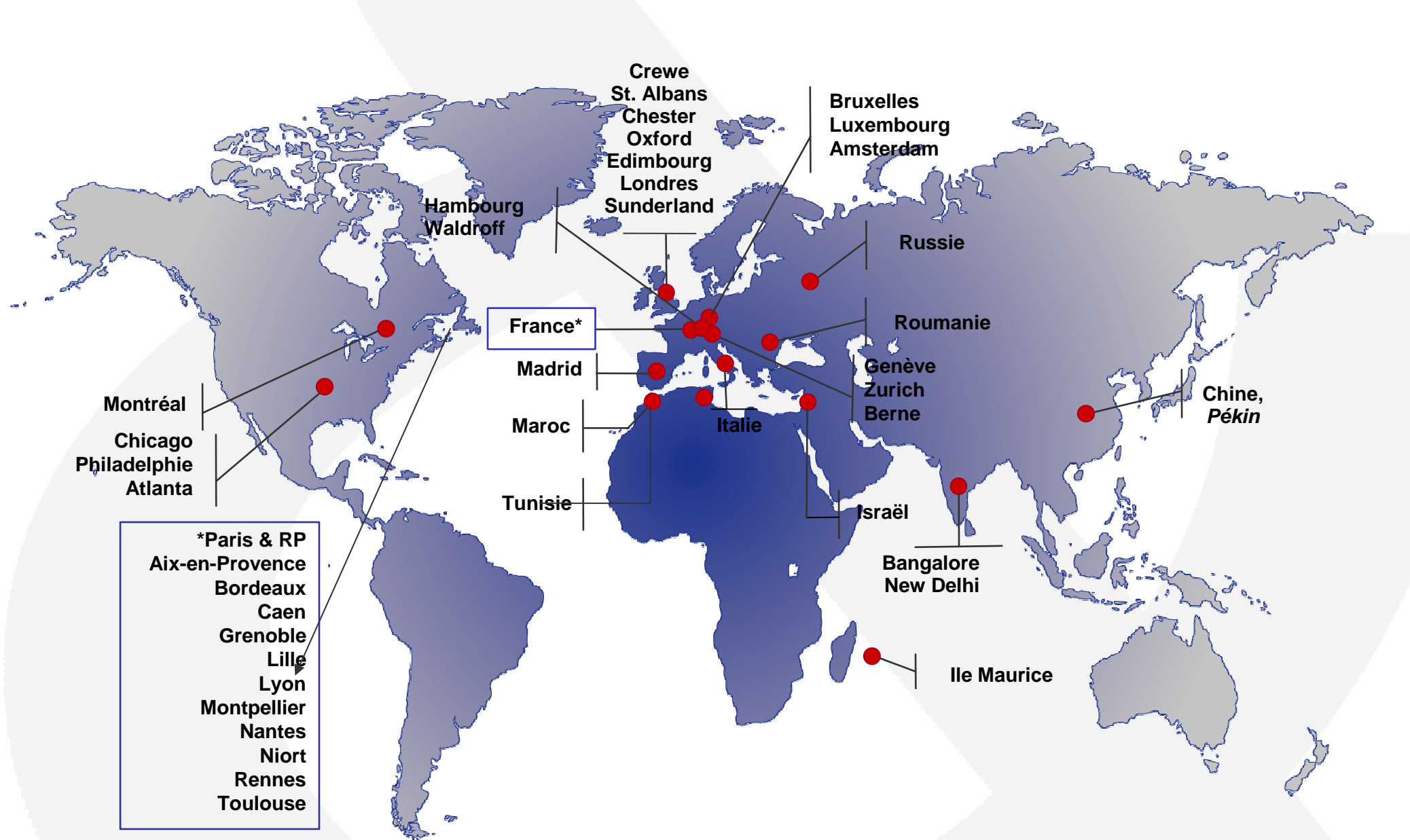
Métaphora:

Cotée au marché libre

Isin : **FR0000076531 -**

Mnémonique : **MLMET**

Une présence internationale

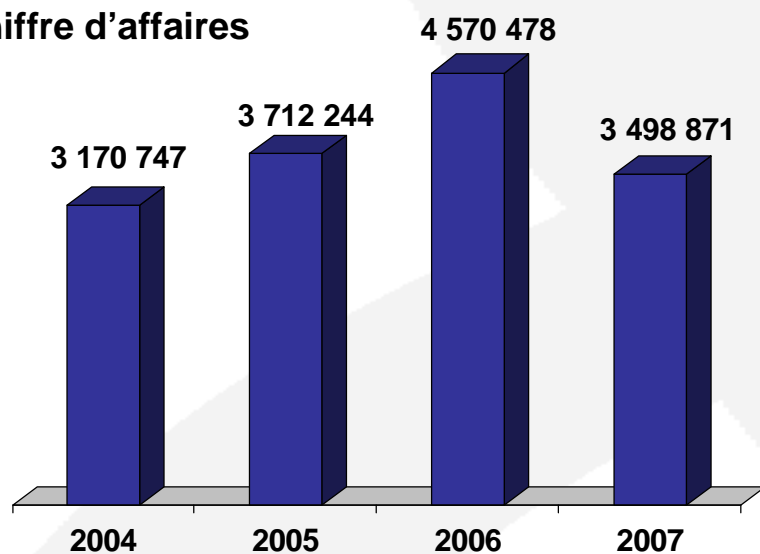


Sommaire

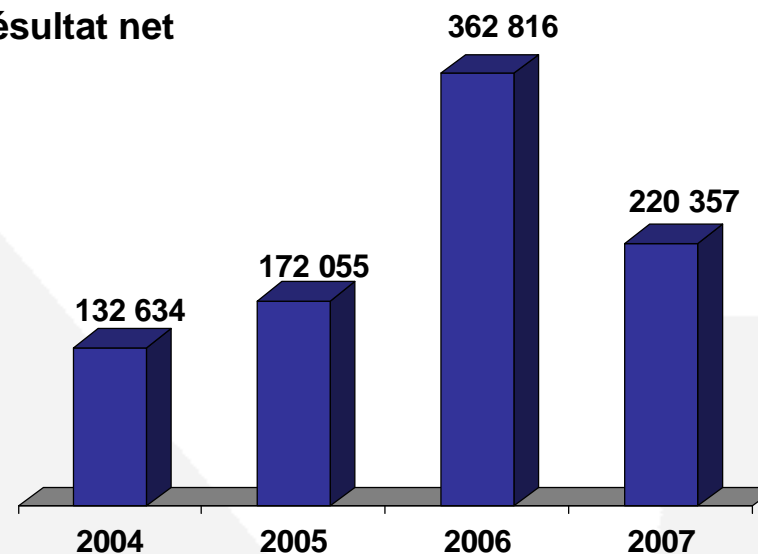
- Brèves sur 2007: activités & marchés
 - Qui sommes nous?
 - Brèves : financières, sur le marché & sur les activités
- Exercice 2007:
Questions des actionnaires
- Assemblée Générale Mixte
 - Formalités administratives
 - Ordre du jour
 - Résolutions

Brèves Financières

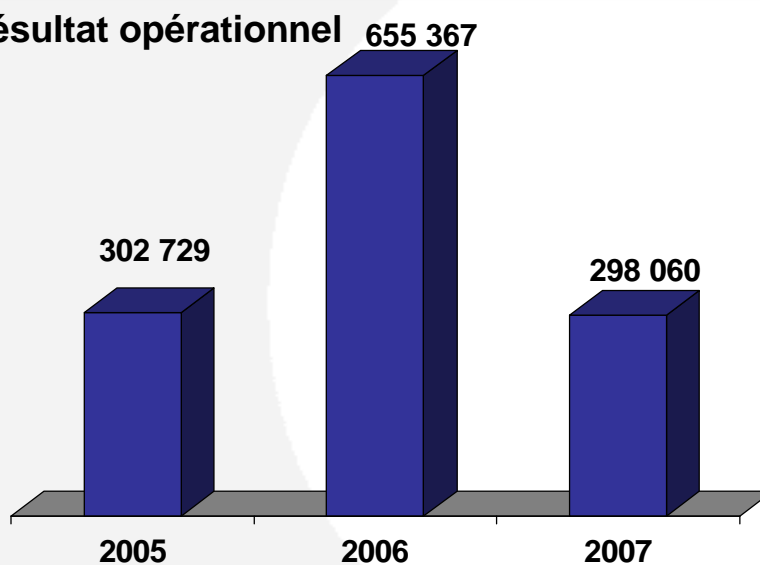
Chiffre d'affaires



Résultat net



Résultat opérationnel



CA: - 23,5%
Résultat net - 39%
Résultat opérationnel - 54,5%

Sommaire

- Brèves sur 2007: activités & marchés
 - Qui sommes nous?
 - Brèves : financières, sur le marché & sur les activités
- Exercice 2007:
Questions des actionnaires
- Assemblée Générale Mixte
 - Formalités administratives
 - Ordre du jour
 - Résolutions

Sommaire

- Brèves sur 2007: activités & marchés
 - Qui sommes nous?
 - Brèves : financières, sur le marché & sur les activités
- Exercice 2007:

Questions des actionnaires

- Assemblée Générale Mixte
 - Formalités administratives
 - Ordre du jour
 - Résolutions

Avez-vous des questions?

Sommaire

- Brèves sur 2007: activités & marchés
 - Qui sommes nous?
 - Brèves : financières, sur le marché & sur les activités
- Exercice 2007:
Questions des actionnaires
- Assemblée Générale Mixte
 - Formalités administratives
 - Ordre du jour
 - Résolutions

Formalités administratives (1)

- **Bureau de l'Assemblée:**
 - 1 président
 - 1 scrutateur
 - 1 secrétaire

- **Commissaires aux comptes:**
 - Constantin Associés, représenté par M. Thierry Billac

- **Nombre total de titres:** 1 540 000
- **Nombre de droits de vote d'actionnaires présents ou représentés**
(d'après la feuille de présence)

Formalités administratives (2)

- **Documents mis à la disposition de l'Assemblée des actionnaires:**
 - Exemple de statuts de la société
 - « Balo » avec avis de convocation
 - Lettre de convocation des actionnaires nominatifs
 - Pouvoirs des actionnaires représentés
 - Liste des administrateurs
 - Tableau des résultats financiers
 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration
 - Rapport des Commissaires aux comptes
 - Documents adressés aux actionnaires sur demande
 - Projets de résolutions soumis au vote
 - Lettre avec A/R adressée aux Commissaires aux comptes

Sommaire

- Brèves sur 2007: activités & marchés
 - Qui sommes nous?
 - Brèves : financières, sur le marché & sur les activités
- Exercice 2007:
Questions des actionnaires
- Assemblée Générale Mixte
 - Formalités administratives
 - Ordre du jour
 - Résolutions

Ordre du jour (1/2)

- I. **Résolutions soumises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires**
 - Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes ;
 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et quitus aux administrateurs ;
 - Affectation du résultat de l'exercice ;
 - Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes du rapport ;
 - Renonciation des administrateurs à l'allocation de jetons de présence ;

II. Résolutions soumises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires

- Autorisations à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital social (article L. 225-129, VI du Code de commerce) ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Sommaire

- Brèves sur 2007: activités & marchés
 - Qui sommes nous?
 - Brèves : financières, sur le marché & sur les activités
- Exercice 2007:
Questions des actionnaires
- Assemblée Générale Mixte
 - Formalités administratives
 - Ordre du jour
 - Résolutions

Première résolution

PREMIERE RESOLUTION

- **APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**
- **L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007, approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.**

Deuxième résolution

DEUXIEME RESOLUTION

▪AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

▪L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit un bénéfice de 220.357 € de la manière suivante :

- En totalité au compte « Report à Nouveau » soit : 220.357 €
- TOTAL : 220.357 €

▪Après affectation, le compte « Report à Nouveau » présente un solde créditeur de 571.381 €.

▪Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

▪L'Assemblée donne en conséquence quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Troisième résolution

TROISIEME RESOLUTION

- APPROBATION DES CONVENTIONS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE
- L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare les approuver.

Quatrième résolution

QUATRIEME RESOLUTION

- Renonciation des administrateurs à l'allocation de jetons de présence
- L'Assemblée Générale prend acte de la renonciation des administrateurs à l'allocation de jetons de présence pour l'exercice en cours et les en remercie.

Cinquième résolution (1/2)

CINQUIEME RESOLUTION

▪AUTORISATIONS A DONNER AU CONSEIL EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL

▪L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de ce jour, à augmenter le capital social, aux époques qu'il fixera, d'un montant maximum de 100 000 €, soit par apport en numéraire à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par combinaison de ces divers procédés.

▪L'Assemblée Générale décide qu'en cas d'augmentation de capital en numéraire, les actionnaires disposeront, outre leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, d'un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel.

Cinquième résolution (2/2)

CINQUIEME RESOLUTION

- Le Conseil d'administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'augmentation de capital prévue.
- Le Conseil d'administration pourra répartir librement, en totalité ou partiellement, les actions non souscrites. Ces actions ne pourront pas être offertes au public.
- L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital conformément aux stipulations qui précèdent, d'en arrêter les modalités et conditions, et notamment de fixer le prix d'émission des actions, d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, et en règle générale de mener à bonne fin toutes les opérations concourant à cette réalisation et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Sixième résolution

SIXIEME RESOLUTION

▪ AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

▪ Au regard de la résolution précédente et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129, VI, 1er alinéa, dans le cas où le Conseil ferait usage de la présente autorisation, il sera procédé à une augmentation de capital dans les conditions fixées à l'article L 3332-18 et suivants du Code du travail, à hauteur d'un montant maximum de 10.000 €.

Septième résolution

SEPTIEME RESOLUTION

▪ POUVOIRS

▪ Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Merci de votre attention